

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1956-1957

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES

Mercredi 27 mars 1957. — *Présidence de M. Rochereau, président.* — M. Henri Cordier a exposé les grandes lignes de son rapport pour avis sur le projet de loi (n° 369, session 1956-1957) adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 23 du Livre premier du Code du travail.

Approuvant le point de vue exposé par son rapporteur, la commission a décidé, après un échange de vues, de donner un avis favorable à l'adoption des conclusions de la commission du tra-

vail, saisie au fond du projet. Elle a toutefois demandé à M. Cor-dier de souligner combien il lui paraît souhaitable de voir réglée la question du délai-congé dans le cadre des conventions collec-tives.

La commission a ensuite procédé à l'audition de M. Carrière, directeur général de la Société interprofessionnelle des oléagineux, sur l'incidence du projet de marché commun européen dans le secteur des corps gras.

Après avoir dressé le bilan des besoins et des ressources de l'Union française et donné un aperçu de l'organisation du marché des corps gras, M. Carrière a analysé, pour les différentes branches de ce secteur, les problèmes que poserait l'entrée en vigueur du projet de marché commun européen.

Si notre pays est le plus important producteur des six nations membres de la Communauté, qui sont dans l'ensemble largement déficitaires en corps gras, il est, par contre, handicapé par le niveau élevé de ses prix. Les branches « fluides alimentaires » et « graisses végétales » bénéficieront des délais d'adaptation prévus pour le régime des produits agricoles dans lequel elles se trouvent intégrées ; par contre, les branches « savonnerie » et « lin » risquent de se trouver dans une situation difficile du fait de la disparité entre le traitement appliqué à leurs approvisionnements qui relèveront du régime agricole et celui de leurs produits finis soumis au régime des produits industriels.

M. Carrière a ensuite répondu aux questions que lui ont notamment posées le président, MM. Meillon, Blondelle, d'Argenlieu et Tamzali.

Après son départ, les commissaires ont évoqué les mesures récemment prises visant à restreindre les importations. Le président et M. Valentin ont souligné les incidences de ces mesures sur la situation financière des entreprises. Il a été convenu que M. Rochereau poserait à ce sujet une question orale avec débat au Ministre des Affaires économiques et financières.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 27 mars 1957. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — M. Marcel Plaisant, rendant compte à ses collègues du dernier memorandum égyptien sur Suez, a constaté que l'intégralité des droits de péage devrait être versée à l'avance à l'autorité égyptienne qui exploitera le canal. D'autre part, le Caire prétend maintenir son droit de belligérance vis-à-vis d'Israël.

En face de ce raidissement du dictateur égyptien, aucune position n'a été prise par le Département d'Etat de Washington sur le problème de Suez et il apparaît que rien ne sera décidé avant que soit connu le résultat du voyage de M. Hammarskjöld au Caire. L'ensemble de la situation au Moyen-Orient est donc revenu au point où elle était avant les événements de novembre.

Le président de la commission a fait part des réponses qui lui ont été données par le Ministère des Affaires étrangères sur le projet d'une mission d'information au Moyen-Orient. Cette mission devrait se rendre successivement à Ankara, Beyrouth et Tel-Aviv.

La commission a confirmé sa décision, prise précédemment, et a complété la mission spéciale d'information qui sera composée ainsi : MM. Biatarana, Brizard, Chazette, Debré, Léo Hamon et M^{me} Jacqueline Thôme-Patenôtre.

M. Portmann a été chargé du rapport sur la proposition de résolution (n° 462, session 1956-1957), de M. le Général Béthouart tendant à inviter le Gouvernement à remédier par tous les moyens aux difficultés que rencontre la diffusion de la presse et du livre français à l'étranger.

AGRICULTURE

Mercredi 27 mars 1957. — *Présidence de M. Restat, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Jollit sur la proposition de loi (n° 407, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à titre exceptionnel, à réduire les fermages, à accorder un moratoire pour leur paiement et à assurer aux

métayers le droit de prélever la quantité de produits nécessaires à leur subsistance, avant tout partage.

Compte tenu des dispositions du Code civil et du Code rural ainsi que des diverses mesures prises pour venir en aide aux agriculteurs sinistrés, s'appuyant également sur le caractère du bail à ferme et les difficultés d'application des dispositions envisagées, le rapporteur a conclu au rejet du texte adopté par l'Assemblée Nationale. A l'unanimité des membres présents, la commission a approuvé les conclusions de son rapporteur.

Après avoir entendu l'exposé de M. Houdet, rapporteur pour avis, la commission a donné un avis favorable à l'adoption du projet de loi (n° 369, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 23 du Livre premier du Code du travail, dont la commission du travail est saisie au fond.

Il en a été de même pour le projet de loi (n° 516, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à accorder des congés non rémunérés aux travailleurs en vue de favoriser l'éducation ouvrière, également renvoyé pour le fond à la commission du travail. Toutefois, sur la suggestion de M. Delorme, rapporteur pour avis, il a été décidé de déposer un amendement tendant à modifier la rédaction de l'article 7 du projet de loi.

BOISSONS

Judi 28 mars 1957. — *Présidence de M. Georges Bernard, président.* — La commission a entendu M. le professeur Robert Debré et M. Alain Barjot, respectivement président et secrétaire général du Haut-Comité d'études et d'information sur l'alcoolisme.

Après avoir rappelé les missions imparties à l'organisme qu'il préside par le décret du 14 novembre 1954, le professeur Debré a précisé les principes qui inspirent le Haut-Comité dans l'accomplissement de sa mission :

— le devoir des pouvoirs publics est de lutter contre le fléau que constitue l'alcoolisme ;

— le phénomène est, à la fois, social, médical et psychologique ;

— il est difficile de lutter contre l'abus de boissons dont l'usage mesuré n'est nullement condamnable.

Le président du Haut-Comité a ensuite dressé le bilan de l'action de cet organisme :

— études scientifiques sur les causes du phénomène de l'alcoolisme et ses effets, notamment, sur la mortalité, les accidents de la route et les accidents du travail ;

— effort d'éducation sanitaire de la population ;

— mesures proposées aux pouvoirs publics en vue d'arrêter le développement de l'alcoolisme, notamment par la réduction du privilège des bouilleurs de crus, la reconversion des cultures alcooligènes vers la production de fruits de table et de jus de fruits, la distribution des boissons saines sur les lieux de travail.

En terminant, le professeur Debré a insisté sur le fait que jamais le Haut-Comité n'avait condamné l'usage modéré de boissons alcooliques.

Plusieurs commissaires ont ensuite présenté des observations.

M. Verneuil a tenu à réfuter la mauvaise opinion que semblait avoir le Haut-Comité sur la qualité des vins de consommation courante.

M. Périquier a relevé certaines contradictions se rapportant aux statistiques relatives à l'alcoolisme et a estimé regrettable la discrimination établie dans les Territoires d'Outre-Mer, sous le couvert de la lutte antialcoolique, au profit des boissons alcooliques d'origine étrangère.

M. Claparède a estimé que les résultats de l'action du Haut-Comité ne correspondaient pas aux buts assignés.

M. Portmann a, notamment, fait observer que l'usage du vin n'était pas nuisible à condition, toutefois, que les quantités consommées, qui peuvent d'ailleurs varier en fonction de la nature des activités exercées par le consommateur, restent dans des limites raisonnables.

Le président a enfin rappelé la réduction très sensible de la consommation d'alcool de bouche intervenue en France depuis le début du siècle.

Le professeur Debré a répondu aux observations présentées par les différents orateurs.

La commission a, par ailleurs, désigné M. Bène comme rapporteur de la proposition de loi (n° 519, session 1956-1957) dont il est l'auteur, tendant à inclure « la clairette » parmi les cépages admis pour l'élaboration des vins doux naturels.

FINANCES

Judi 23 mars 1957. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Ramadier, Ministre des Affaires économiques et financières et de M. Filippi, Secrétaire d'Etat au budget, sur :

1° Le projet de loi (n° 405, session 1956-1957) adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au paiement des pensions dans les Etats du Vietnam, du Cambodge et du Laos ;

2° La proposition de loi (n° 478, session 1956-1957) adoptée par l'Assemblée Nationale, portant harmonisation de la législation relative aux rentes viagères, amélioration des taux de majoration appliqués et comportant certaines dispositions financières.

M. Ramadier, Ministre des Affaires économiques et financières, a montré le mécanisme actuel du paiement des pensions dans les trois Etats de l'Indochine et rappelé que le projet permettrait de verser aux pensionnés une indemnité forfaitaire unique, égale au quintuple de l'indemnité annuelle. Il a démontré également que les relations économiques se sont détendues entre la France et l'Indochine, que les relations culturelles ont pris un nouvel essor et qu'il serait, dans ces circonstances, regrettable que la France ne tint pas ses engagements à l'égard d'anciens fonctionnaires et d'anciens combattants d'Indochine. Sont ensuite intervenus : MM. Michelet, Berthoin et Roubert, président.

M. Filippi, Secrétaire d'Etat au budget, a étudié l'économie et le financement de la proposition de loi (n° 478, session 1956-1957) adoptée par l'Assemblée Nationale portant harmonisation de la législation relative aux rentes viagères, amélioration des taux

de majoration appliqués et comportant certaines dispositions financières. M. Courrière, rapporteur de la proposition, a suggéré un financement des dépenses entraînées par la proposition de loi par une augmentation des taxes sur les vins d'importation.

La commission, a, ensuite, entendu M. Pellenc, rapporteur général qui s'est élevé contre le projet de décret tendant à supprimer un poste d'ingénieur en chef des mines et un poste d'adjoint technique des mines afin de permettre la création d'un poste de Directeur de la Sidérurgie au Secrétariat d'Etat à l'Industrie et au Commerce.

La commission a enfin adopté, sur la proposition de M. Pellenc, rapporteur général, le projet de loi (n° 405, session 1956-1957) adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au paiement des pensions dans les Etats du Vietnam, du Cambodge et du Laos.

Elle a, sur la proposition de M. Courrière, rapporteur, réservé sa décision sur la proposition de loi (n° 478, session 1956-1957) adoptée par l'Assemblée Nationale, portant harmonisation de la législation relative aux rentes viagères, amélioration des taux de majoration appliqués et comportant certaines dispositions financières.

FRANCE D'OUTRE-MER

Jeudi 28 mars 1957. — *Présidence de M. Castellani, vice-président.* — La commission a procédé, en troisième lecture, à l'examen des quatre décrets pris en application de la loi-cadre de la France d'Outre-Mer, renvoyés par l'Assemblée Nationale au Conseil de la République.

Sur le rapport de M. Castellani, elle a décidé de donner un avis conforme au texte de l'Assemblée Nationale pour les trois décrets concernant Madagascar (nos 547, 548 et 549, session 1956-1957).

Sur le rapport de M. Motais de Narbonne, elle a décidé de modifier l'article 4 du décret (n° 550, session 1956-1957) concernant les services publics d'Outre-Mer, en revenant au texte qu'elle avait adopté en première lecture.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE,
DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Jeudi 28 mars 1957. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — Sur rapport de M^{me} Renée Dervaux, la commission a adopté dans le texte voté par l'Assemblée Nationale, la proposition de loi (n° 428, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier de nouveau l'article 6 de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952 relative à l'amélioration de la situation d'anciens combattants et victimes de la guerre.

M^{me} Marcelle Devaud a ensuite présenté son rapport sur le projet de loi (n° 436, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à instituer un régime particulier de retraites en faveur des personnels actifs de police.

Au cours d'une très ample discussion à laquelle ont notamment pris part, outre le président et le rapporteur, M^{me} Renée Dervaux, MM. Descours-Desacres, Deutschmann, Léo Hamon, Leonetti, Nayrou et Soldani, ont été adoptés deux amendements tendant :

— à l'article premier, à rédiger ainsi la fin du premier alinéa :
« ... cette bonification ne pourra être supérieure à cinq annuités et concourra à modifier la nature de la pension » ;

— à l'article 4, à remplacer les mots :

« Une contribution supplémentaire de 3 % des traitements perçus par les personnes intéressées qui, en tant que de besoin, pourra être majorée par... »,

par les mots « une contribution supplémentaire de 3 % des traitements perçus par les personnels intéressés, laquelle, en tant que de besoin, sera majorée par... ».

Par ailleurs, la commission s'est montrée favorable au principe d'une égalisation des âges de départ à la retraite pour les commissaires divisionnaires appartenant à la Sûreté Nationale et à la Préfecture de Police.

Enfin, sur rapport de M. Delrieu, la commission a décidé de donner un avis favorable au projet de loi (n° 366, session 1956-

1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à favoriser le règlement des conflits collectifs du travail, dont la commission du travail est saisie au fond.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE.

Judi 28 mars 1957. — *Présidence de M. de La Gontrie, vice-président.* — La commission a adopté la proposition de loi (n° 546, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à proroger les dispositions de la loi n° 49-458 du 2 avril 1949, modifiée, accordant le bénéfice du maintien dans les lieux à certains clients des hôtels, pensions de famille et meublés.

La durée de la prorogation prévue a, toutefois, été ramenée de trois ans à un an (par 4 voix contre 1).

M. Marcihacy a été nommé rapporteur de ce texte.

Ont été désignés comme rapporteurs :

— M. Marcihacy, du projet de loi (n° 516, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant l'article 133 du Code pénal et autorisant le Président de la République à ratifier la Convention internationale du 20 avril 1929 pour la répression du faux monnayage ;

— M. Yvon, de la proposition de loi (n° 536, session 1956-1957), de M. Louis Gros, tendant à modifier l'article 20 de la loi n° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948 sur les loyers ;

— M. Marcihacy, de la proposition de loi (n° 539, session 1956-1957), de M. Armengaud, permettant la réquisition de locaux d'habitation au profit des Français expulsés du Proche-Orient ;

— M. Jean Geoffroy, du projet de loi (n° 259, session 1956-1957), tendant à étendre aux Départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion la loi du 2 avril 1942 relative à la plaidoirie (en remplacement de M. Lodéon).

Ont été nommés rapporteurs pour avis :

— M. Delalande, de la proposition de loi (n° 444, session 1956-

1957), de M. Léo Hamon, tendant à la modification de l'article 85 du Livre IV du Code du travail, en vue de permettre l'introduction de nouvelles demandes, dont la commission du travail est saisie au fond ;

— M. Robert Chevalier, de la proposition de loi (n° 478, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, portant harmonisation de la législation relative aux rentes viagères, amélioration des taux de majoration appliqués, et comportant certaines dispositions financières, dont la commission des finances est saisie au fond.

MARINE ET PÊCHES

Mercredi 27 mars 1957. — *Présidence de M. Lachèvre, président.* — La commission a désigné M. Jaouen comme rapporteur du projet de loi (n° 430, session 1956-1957), tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures, signée à Londres le 12 mai 1954.

Après interventions du président et de MM. Schiaffino, Trellu, Delpuech et Abel-Durand, elle a adopté les conclusions de son rapporteur, favorables au vote du projet de loi.

Elle a, ensuite, évoqué les difficultés financières du Comité du Salon nautique, dues au transfèrement de cette importante manifestation et au blocage du prix des entrées et décidé de déposer prochainement une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à remédier à cette situation.

La commission a entendu un compte rendu de la visite du paquebot « *Pasteur* » faite par MM. Trellu et Rolland et décidé de poursuivre son information au sujet de son utilisation éventuelle.

Le président a exposé les résultats de la mission d'enquête dans les ports de pêche de Fécamp et Lorient.

Enfin, a été évoquée, sur l'initiative de M. Repiquet, la situation des ex-pilotes du Canal de Suez.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Mardi 26 mars 1957. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — Pour répondre à un désir exprimé par M. Christian Pineau, Ministre des Affaires étrangères, la commission a décidé, à l'unanimité, de demander une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour l'examen, en première lecture, du projet de loi (n° 313, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la construction d'un tunnel routier sous le mont Blanc et elle a prié son président de demander l'inscription de ce texte à l'ordre du jour du jeudi 11 avril 1957.

M. Walker, rapporteur pour avis du projet, a donné connaissance à ses collègues de l'amendement déposé par la commission des finances à l'article 4, tendant à ce que les crédits prélevés — pour le tunnel — sur le Fonds d'investissement routier ne le soient qu' « après l'achèvement de l'ensemble des travaux prévus au plan quinquennal d'amélioration du réseau routier ».

PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION

Judi 28 mars 1957. — *Présidence de M^{me} Marie-Hélène Cardot, président.* — La commission a adopté sans modification la proposition de loi (n° 451, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à accorder le bénéfice des articles L 5, L 18 et L 95 du Code des pensions civiles et militaires de retraite aux instituteurs recrutés dans les régions envahies au cours de la guerre de 1914-1918.

M. Auberger a été chargé de rapporter ce texte.

La commission a décidé de demander le renvoi pour avis de la proposition de loi (n° 428, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier de nouveau l'article 6 de la

loi n° 52-843 du 19 juillet 1952 relative à l'amélioration de la situation d'anciens combattants et victimes de la guerre.

M. Auberger a été désigné comme rapporteur pour avis.

La présidente a donné connaissance à ses collègues du programme et de l'itinéraire de la mission en Afrique Noire que doit effectuer une délégation de la commission du 2 au 15 avril.

M. de Montullé et la présidente ont été désignés, ainsi que M. Metton comme suppléant éventuel, pour faire partie du pèlerinage organisé par le Ministère des Anciens Combattants et le Gouvernement italien, sur les champs de bataille du Monte Tomba et de Solférino, du 20 au 26 juin prochain.

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Jeudi 28 mars 1957. — *Présidence de M. Jozeau-Marigné, président.* — La commission a pris connaissance de l'avis de M. Plazanet, sur le projet de loi (n° 369, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 23 du Livre I^{er} du Code du travail. Elle s'est ralliée à l'unanimité aux conclusions de M. Plazanet, favorables au rapport fait par M. Abel-Durand, qui, au nom de la commission du travail, demande que le préavis de licenciement d'un mois ne soit accordé qu'aux salariés qui peuvent justifier d'une année de présence continue dans une entreprise.

La commission a ensuite procédé à l'examen du rapport (n° 510, session 1956-1957), de M. Houdet, sur la proposition de loi (n° 305, année 1955), de M. Aubert, relative à l'amélioration de l'habitat rural.

Un débat s'est engagé auquel ont pris part le président, MM. André, Boutonnat, Canivez et Cuif.

A la suite de ce débat, la commission a chargé M. Cuif, en remplacement de M. Courroy, de présenter un avis favorable au rapport de M. Houdet.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Judi 28 mars 1957. — *Présidence de M. Reynouard, vice-président.* — La commission a examiné le rapport de M^{me} Devaud sur le projet de loi (n° 366, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à favoriser le règlement des conflits collectifs du travail.

Ce texte a été adopté sous réserve de la modification d'un certain nombre d'articles, notamment ceux relatifs à la conciliation dans les entreprises publiques.